



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école. »(83.1 LIP)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte.

Nom de l'établissement :

Date du CÉ :

Année scolaire :

Évaluation des éléments du plan de lutte

Élément 1 : Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Élément 2: Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les moyens choisis ont-ils été mis en place ?
- Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets?

Commentaires :

| | | |
|----------------------|--------------|------------|
| Objectif 1 : atteint | à poursuivre | à modifier |
| Objectif 2 : atteint | à poursuivre | à modifier |
| Objectif 3 : atteint | à poursuivre | à modifier |

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Élément 3: Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Élément 4: Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour porter plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Élément 5: Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous?

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Élément 6 : Mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est signalé ou que l'on a porté plainte

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Élément 7 : Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Élément 8 : Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Élément 9 : Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Conditions de mise en œuvre

| Les conditions de mise en oeuvre | À maintenir | À bonifier | À prioriser |
|---|-------------|------------|-------------|
| Le personnel est mobilisé. | | | |
| Une vision commune est partagée par l'équipe-école. | | | |
| Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif. | | | |
| Un comité représentatif du milieu est formé et est actif. | | | |
| Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte. | | | |
| Le portrait de situation correspond à la situation actuelle. | | | |
| Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis. | | | |
| Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école. | | | |
| Les élèves sont impliqués. | | | |
| Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel. | | | |
| Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires. | | | |